



## POINT DE VUE DE L'AE EPS SUR L'EPS

**Depuis une bonne décennie**, dotée d'un texte unique : notre Charte, l'AE EPS a été plus nettement associée aux réflexions concernant les programmes. Elle a donné des avis, tenté d'infléchir la rédaction de la Loi d'Orientation en participant de façon constructive au travers de quelques apports reçus favorablement par la Commission Thélot, ainsi qu'auprès des élus nationaux<sup>(1)</sup>. Notre existence, à côté des syndicats, paraît maintenant connue, voire reconnue. Nous avons gagné la possibilité de faire entendre une autre voix, d'ouvrir aussi d'autres possibilités de défense et de promotion de notre discipline, avec les arguments qui sont les nôtres : fonctionnels, professionnels ...

A la question « comment assurer la poursuite de notre influence? » nous avons choisi dès le Congrès de Saint-Brieuc, de répondre par un travail d'affichage de notre identité associative. Cela nous a amenés, en 2008, à fournir à l'Inspection Générale des propositions qui, chemin faisant, ont peut-être, collaboré à installer l'EPS dans le tronc commun des enseignements au lycée, à moduler certains aspects des programmes actuels pour le collège...

**Mais comment peser de manière plus explicite sur la construction de notre discipline ?** Comment afficher sur cette question, une position identifiable qui permettrait de nous exprimer de façon cohérente, plus précisément, plus collectivement ? Pas seulement par un rappel de valeurs et de principes humanistes mais par un affichage plus « professionnel et disciplinaire » tel que le font certaines associations de spécialistes ? Après de longs échanges dans le cadre des sessions du CA, cette question vient de trouver une forme de réponse en appui sur le Séminaire de Valence au cours duquel, l'ensemble des groupes-ressources de l'AE EPS était invité à exprimer leur regard sur l'EPS.

Le groupe de rédaction <sup>(2)</sup> du Conseil d'Administration du 13 Décembre propose ici une synthèse des échanges. Elle prend aujourd'hui cette forme de principes acceptés par tous, qui servira de base à la rédaction d'un texte destiné à des non adhérents ainsi qu'au grand public.

Ces principes sont ancrés, respectant ainsi nos statuts et notre Charte de 2000, « ***dans une école redéfinie comme lieu d'Education, d'Instruction et de Formation pour les jeunes générations ... L'AE EPS réaffirme ses valeurs pour une Education Physique et Sportive obligatoire, respectant l'unité de la personne, impliquant l'accès la libre détermination raisonnée et raisonnable d'un bon usage physique de soi.*** »

Nous devons avoir pour perspective, de continuer à être partie prenante des échanges nécessaires avec les instances en charge de notre discipline d'enseignement. Il nous paraît important que soit pris en compte notre point de vue sur elle. Ce point de vue a été discuté dans le respect de la diversité des sensibilités présentes dans l'AE EPS. Il s'exprime ici dans un texte court <sup>(3)</sup> issu des principes retenus par notre séminaire, texte qui nous paraît être le dénominateur commun de l'ensemble des positions exprimées au cours de nos travaux.

Mireille AVISSE

<sup>(1)</sup> Texte AG d'Arcachon « Présence de l'EPS » [www.aeeps.org](http://www.aeeps.org) <sup>(2)</sup> D. Abonnen, JP Bonin, E. Dugas, JF. Gibert, F. Lavie. <sup>(3)</sup> Texte rédigé lors du CA du 7 Février 2009

## Principes éthiques orientant la position de l'AE EPS sur l'EPS

1. Pas d'exclusion, de discrimination des élèves ni de copier-coller (reproduction) des pratiques sportives de compétition au risque d'accentuer les inégalités en EPS.
2. Pas de juxtapositions de techniques, d'APSA, de leçons, d'exercices au risque d'aseptiser les pratiques et d'en perdre le sens.
3. Pas de rejet, ni d'ennui des élèves envers les pratiques physiques proposées au risque de générer de l'échec et de la sédentarité.
4. Pas d'éducation motrice sans dimension artistique au risque de limiter l'ouverture à la culture des pratiques corporelles.
5. Pas de rôles sociaux, ni d'analyse réflexive, sans action motrice conséquente au risque de dénaturer la discipline.
6. Pas de pratique sans acquisitions techniques singulières ni engagement physique au risque de fixer l'élève dans sa motricité quotidienne.
7. Pas de choix inadaptés ni exhaustifs des objets d'enseignement au risque de limiter les progrès moteurs de l'élève.

## Options fortes mises en relief par l'AE EPS

### *Des valeurs et des finalités*

L'EPS est une discipline où l'action et l'émotion générées par la pratique sont les conditions premières de l'investissement des élèves pour la construction d'un **projet technique\*** ou l'acquisition d'un « **savoir s'entraîner\*** » futur. Il est indispensable que tous les élèves puissent prétendre à la réussite et ainsi se forger et entretenir un sentiment positif à l'égard de l'exercice, de l'effort et des pratiques physiques. Le **plaisir d'agir\*** ressenti par les élèves est à la source du goût de pratiquer et d'apprendre de façon durable à l'école, en dehors de l'école et tout au long de sa vie. Installer de façon prolongée un rapport à soi, à son corps, et aux autres, constitue le fondement d'une contribution à un « **habitus** » **santé\***.

L'EPS sollicite l'**activité adaptative\*** des élèves en vue de les amener à une plus grande maîtrise de leurs **conduites motrices\***. Ainsi, l'élève, considéré comme une totalité agissante, peut-il développer une forme singulière d'intelligence mise en œuvre dans sa motricité. Par ailleurs, en EPS, la nécessité d'agir et d'interagir au sein d'un collectif développe le sens de l'organisation, le respect d'autrui et des règles qui fondent les prémices de la socialisation.

### *Un rapport singulier aux pratiques physiques et sportives*

En EPS, l'enseignant fait pratiquer des formes scolaires d'activités physiques possédant un lien avec le fond mais pas toujours avec la forme des activités physiques, sportives et artistiques pratiquées dans la société.

Ces **formes scolaires de pratique\*** sont à l'interaction des mobiles, des motifs d'agir, des ressources des élèves, et du **fond culturel\*** des pratiques physiques institutionnalisées ou non (sports, pratiques libres de loisir, jeux traditionnels, etc.). Elles sont construites de façon à mettre les élèves en projet pour qu'ils s'engagent dans une dynamique de progrès.

---

\* Chaque terme ou expression suivi de ce symbole est défini dans le lexique en fin d'article.

## **Des connaissances et des compétences**

Chaque **module d'enseignement\*** doit permettre à chacun d'identifier clairement des transformations gratifiantes et crédibles, notamment en validant publiquement les compétences par la production d'effets concrets et objectivables.

L'enseignant s'attachera donc, pour chaque étape d'apprentissage, à sélectionner puis à « mettre en scène » **les connaissances essentielles\*** visées afin de permettre à chaque élève de s'engager dans une pratique authentique et adaptée.

Chaque leçon devrait permettre aux élèves de se confronter à des situations complexes permettant l'acquisition de principes moteurs et méthodologiques généralisables. Les savoirs qui en découlent, et notamment ceux liés à la connaissance de soi, sont nécessaires à l'acquisition d'une **culture corporelle\***.

Le rapport à autrui dans et autour de l'activité, qui peut s'exprimer entre autre par la prise de responsabilité au sein de la classe, est aussi un élément constitutif de la culture corporelle. Cette **dynamique sociale\*** nécessaire pour vivre et travailler ensemble dans la classe sera établie sur une attitude d'écoute et de respect mutuels.

### Lexique :

**Activité adaptative** : processus par lequel un individu vise à établir (ou rétablir) un équilibre satisfaisant pour lui entre ses capacités et l'environnement auquel il est confronté.

**Conduites motrices** : organisation signifiante du comportement moteur (Parlebas P., Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice, INSEP, 1981).

**Connaissances essentielles** : elles portent sur l'ensemble des repères sensoriels, gestuels, techniques, ... nécessaires aux élèves pour transformer leurs conduites usuelles, sur les conditions de l'organisation individuelle et collective d'une pratique autonome ainsi que sur les connaissances liées à ses propres fonctions organiques (cardio-respiratoire, circulatoires, locomotrices, musculaires, ...) mises en jeu dans une pratique physique, sportive, artistiques et ludique.

**Culture corporelle** : ensemble des connaissances transmises, des compétences acquises et des expériences vécues dans la pratique effective des activités physiques (sportives, artistiques, de loisir, d'entretien, etc).

**Dynamique sociale** : l'EPS se déroule dans un groupe classe au sein duquel l'enseignant fait cohabiter et vivre l'ensemble des élèves pour que chacun agisse, interagisse, progresse et réussisse dans une ambiance sereine et sécurisée.

**Fond culturel** : fondement historique et anthropologique d'une APSA lié à des aspects réglementaires incontournables qui fondent et entretiennent son existence.

**Forme scolaire de pratique** : C'est une forme reconstruite de la pratique sociale qui sollicite l'activité adaptative des élèves en vue d'apprentissages. Elle met en évidence un nombre restreint de connaissances à construire dans un contexte qui leur donne du sens.

**Habitus de santé** : disposition durable à prendre de soin de soi, à accepter son corps dans toutes ses dimensions.

**Le « savoir s'entraîner »** : savoir intervenir sur soi dans un souci d'efficacité et d'efficience.

**Module d'enseignement** : ce terme utilisé dans les programmes du premier degré est équivalent à cycle d'enseignement. Il permet d'éviter la confusion avec les cycles de l'école primaire.

**Plaisir d'agir** : Le plaisir d'agir est en lien étroit avec l'effort et la persévérance, il n'est pas synonyme d'amusement. Dans la pratique d'une activité physique, c'est un cheminement émotionnel intime et intense résultant d'une rencontre entre les mobiles d'action de l'élève et les sollicitations provenant du milieu didactique proposé par l'enseignant. Il existe des plaisirs à effets immédiats et d'autres à effets différés.

**Principes méthodologiques** : moyens transférables permettant de planifier et réguler ses actions motrices de façon plus efficiente et en toute sécurité.

**Principes moteurs** : moyens d'action à mettre en œuvre pour résoudre une classe de problèmes liés à la motricité humaine.

**Projet technique** : moyens que l'on se donne pour apprendre à mieux agir dans un contexte spécifique.